

La CVAE : un pas de plus vers la perte d'autonomie financière des collectivités territoriales.

La loi de finance de novembre 2022 prévoit la suppression de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) dont le C.A est supérieur à 500 000 €).

La CVAE, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) constituent des recettes très importantes pour les collectivités.

Collectées par l'Etat elles sont reversées aux communes et aux EPCI (Communautés d'Agglomération). Pour notre Communauté d'Agglomération la CVAE représente plus 9 millions € pour l'année 2023.

Cette suppression devrait être compensée totalement cette année. Cette compensation se base sur la moyenne des 4 dernières années, fortement impactée par la COVID, habituellement le montant pourrait être plus important. D'ores et déjà plusieurs questions se posent :

Cette compensation restera-t-elle pérenne ? Son montant évoluera-t-il en fonction des résultats de la production de nos entreprises ?

Toute modification de son montant peut remettre en cause l'équilibre financier de la Communauté et par ricochet remettre en cause les attributions que la Communauté nous verse soit : **3 976 000€** : l'attribution de compensation ; **281 683€** : dotation de solidarité communautaire ; **18 000€** pour le Conservatoire municipal ; **55 000€** pour la Ludothèque.

Ce nouveau coup de rabots aux finances locales pose le problème de la juste répartition de la charge des impôts, mais remet en cause l'autonomie financière des Collectivités.

La Ville de Vaux-le-Pénil déjà fortement impactée, ne peut que déplorer une fois de plus des décisions politiques nationales encore plus contraignantes pour les contribuables.

Madame Fatima ABERKANE-JOUDANI
1ère Maire Adjointe en charge des dossiers stratégiques, des relations avec les Elus, de l'état civil et du développement économique.

Pour le groupe majoritaire,
Vaux-Le-Pénil, Notre Avenir, Ensemble.

Assumez votre gestion, assumez vos choix !

Les finances de Vaux-le-Pénil sont dans un état critique. Lors du débat d'orientations budgétaires le 16 février, nous avons découvert un « trou » de **664 589 € entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de la commune pour 2023**. Trou qu'il faut impérativement combler pour présenter en mars, comme la loi l'exige, un budget équilibré.

Mmes FOURNIER et ERADES, maires-adjointes, nous ont demandé à plusieurs reprises : « quels services municipaux supprimeriez-vous pour rétablir les finances communales ? »

Il reviendrait donc à une opposition sans informations précises sur le fonctionnement des finances communales de proposer la fermeture de services dont il conviendrait de priver les Pénivauvois ! La manœuvre est grossière : nous n'avons jamais remis en question les services municipaux et leur utilité.

Mesdames et Messieurs les élu(e)s de la majorité municipale, il est de votre responsabilité d'assumer vos choix devant la population. Lorsque vous décidez de dépenser plusieurs millions d'euros pour démanteler la mairie, vous vous moquez éperdument de notre avis. Mais lorsque vous êtes en difficulté, soudainement, celui-ci vous importe...

Vous allez augmenter de manière conséquente les impôts des Pénivauvois à l'heure où ils souffrent déjà de l'inflation, du prix de l'essence, des coûts de l'énergie, d'une hausse des bases de la taxe foncière de 7.1%, d'une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères de 31% en 2 ans. Assumez-le !

N. BEAULNES-SERENI, J-M. JUDITH,
P. ESPRIT, L. VANSLEMBROUCK, A. MICHEL,
S. VALENTE et D. GAVARD
"Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie !"
vlp2020.nv@gmail.com / 06 36 18 05 52
vlpnv.wordpress.com

Pour le débat citoyen et la transparence démocratique : venez à notre café-citoyen du 31 mars !

Le récent débat d'orientation budgétaire du 16 février nous a enfin permis d'obtenir quelques débuts de réponses à nos interrogations sur les projets de la ville en matière patrimoniale. **Depuis des mois notre groupe demande à M. le Maire de nous indiquer si oui ou non, il a acté le déménagement de notre hôtel de ville historique aux Communs du château. A force d'insister nous savons désormais que oui...** sans que démocratiquement le conseil municipal ne se soit jamais prononcé sur ce point, pas plus que la population ou les acteurs associatifs de la ville...

Nous demandions aussi depuis des mois une estimation du coût des travaux. On nous annonce oralement, sans aucun document écrit, 4,5 millions TTC pour les Communs... soit la même somme qu'il y a deux ans alors que l'inflation a fait flamber le coût des travaux et des matériaux de construction. Le projet a-t-il été finalement revu à la baisse ? Impossible à dire pour le moment.

Quel sera l'impact de ce transfert de la mairie pour notre centre-ville ? Pourquoi ne pas imaginer une rénovation des Communs au service des associations et des jeunes ? Au vu du coût de l'énergie qui ne cesse d'augmenter ne serait-il pas prioritaire d'orienter les investissements vers l'exigence écologique en prévoyant un grand plan d'isolation de toutes nos écoles ? Pourquoi les Pénivauvoises et Pénivauvois ne sont-ils pas informés de manière plus transparente ?

Pour en débattre, nous vous invitons à notre **prochain café citoyen qui aura lieu le vendredi 31 mars à 18 h 30 à la salle Camille-Claudiel des communs du château**. Venez nombreux !

J. GUERIN, A. BOULET,
A. BOUTET, V. ZACCARDO.
+ d'infos sur notre page Facebook
Vaux-le-Pénil notre bien commun.

Ni la fête des mères, ni la fête des femmes !

Le 8 mars c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ! Et elles vont devoir lutter encore plus vu le projet de réforme des retraites concocté par le gouvernement Macron.

En effet, il s'attaque de nouveau et frontalement aux femmes avec une réforme des retraites qui va les percuter de plein fouet.

Qui croire ?

Le ministre, F. Riester, a reconnu que les femmes paieront le projet de l'exécutif au prix fort. Ces propos contredisent pourtant la 1^{ère} ministre, E. Borne, qui défend son dispositif « plus juste notamment pour les femmes » et ceux d'O. Dussopt assurant à l'Assemblée que les femmes allaient être « mieux protégées ».

Rappelons que les femmes :

- sont toujours payées 40% de moins que les hommes
- que les ¾ des petites retraites, ce sont elles
- qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à subir des carrières hachées
- que 29% des femmes occupent un emploi à temps partiel contre 8% des hommes.

Ces différences se cumulent tout au long de la vie active et expliquent leurs petites pensions. **Les femmes ne sont pas dupes des propos ministériels**, elles refusent ce projet de retraites violent et injuste porté par le gouvernement et le patronat. Certaines devront même travailler plus longtemps que certains hommes !

Elles veulent les moyens de faire leur choix de vie avec de bons salaires, de bonnes retraites garantissant leur indépendance économique. Elles participeront activement au mouvement social le 7 mars et le 8 mars, jour des droits des femmes.

Patricia Rouchon, Viviane Janet,
Jean-Louis Masson
« Vaux-le-Pénil humain, citoyen et solidaire », groupe soutenu par le PCF

*Les textes des tribunes sont fournis par les groupes politiques.

En aucun cas la Ville ne peut effectuer des modifications sur ces dernières, même orthographiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

VOTRE MAGAZINE EST ACCESSIBLE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE



 NOTRE PAGE FACEBOOK
@VilleVLP

 NOTRE COMPTE INSTAGRAM
@Ville.de.vaux.le.penil

État civil

Naissance

- Yolas, Lloyd SÉVERINE CHOZENOUX né le 29 novembre 2022
- Marin, Muguet, Daniel LANGE MOREAU né le 22 décembre 2022
- Esmée CRUZ FERREIRA née le 5 janvier 2023
- Élisabeth, Anne, Laëtitia MAGNET née le 11 janvier 2023
- Ariane VIATEAU née le 17 janvier 2023

Mariages

- Isabelle TRÉHOUX et Sylvain GEORGEL mariés le 28 janvier 2023

Décès

- M. Jean-Claude NOËL décédé le 7 décembre 2022
- M^{me} Jacqueline LEROY décédée le 8 décembre 2022
- M^{me} Mireille ROUSSEL, épouse CHALAT, décédée le 10 décembre 2022
- M^{me} Hélène OROSMANE, veuve ABOUT, décédée le 23 décembre 2022